



## All Purpose Virex® Disinfectant Cleaner

Révision: 2024-07-31

Version: 04.0

### 1. IDENTIFICATION

|  |   |
|--|---|
| Nom du produit:  | All Purpose Virex® Disinfectant Cleaner                                 |
| FDS #:   | MS0801134   |
| Utilisation recommandée:   | • Ce produit est projeté être utilisé non dilué.                        |
| Utilisations déconseillées:  | Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées |
| Producteur, importateur, fournisseur   | Siège social au Canada  |
| Siège social aux États-Unis  | Diversey, Inc. - Canada   |
| Diversey, Inc.   | 6150 Kennedy Road Unit 3  |
| 1300 Altura Rd., Suite 125   | Mississauga, Ontario L5T 2J4  |
| Fort Mill, SC 29708  | Phone: 1-800-668-7171   |
| Phone: 1-888-352-2249  |   |
| Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a> |   |

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du produit non dilué

Specific target organ toxicity (repeated exposure), Category 2  
Eye irritation, Category 2A



#### Mention d'avertissement:

Attention

#### Déclarations sur les risques

PEUT CAUSER DES DOMMAGES AUX ORGANES À LA SUITE D'EXPOSITIONS PROLONGÉES OU RÉPÉTÉES. PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX.

#### mises en garde :

En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer la brume. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver rigoureusement les zones affectées après toute manipulation. Peut causer des irritations dans la bouche, la gorge et l'estomac. Porter des lunettes anti-éclaboussures chimiques et des gants résistants aux produits chimiques. EN CAS D'INGESTION: appeler un Centre Antipoison/ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

#### Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

- Sans objet

#### Dangers physiques non autrement classifiés (DPNCA)

- Sans objet.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Ingrediénts classifiés

| Composant(s)              | CAS #    | % en poids |
|---------------------------|----------|------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | 5 - 10%    |
| Sel de EDTA tétrasodium   | 64-02-8  | 1 - 5%     |

|   |            |              |
|---|------------|--------------|
| n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14) chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium       | 68956-79-6 | > 0.1 - < 1% |
| n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de diméthylbenzylammonium | 68391-01-5 | > 0.1 - < 1% |

#### **4. PREMIERS SOINS**

**Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, s'il y a lieu, s'il y a lieu et si facilement réalisable. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir une aide médicale / des conseils médicaux.

**Par voie cutanée:** Rincer abondamment à l'eau.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre Antiposition (1-800-851-7145) ou un médecin en cas de malaise.

**Symptômes/effets les plus importants :** Irritation.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

#### **5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE**

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié**

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.

**Dangers spécifiques**

Aucun à notre connaissance.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

#### **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

**Précautions individuelles**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

#### **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Manipulation:** Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive. Ne pas mélanger avec d'autres produits ou produits chimiques, à moins d'indication sur l'étiquette. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien laver après manipulation. Ne pas goûter ni avaler. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### **8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Directives d'exposition:**

| Composant(s)              | ACGIH        | OSHA |
|---------------------------|--------------|------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 10 ppm (TWA) | -    |

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Protection individuelle**

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

**Protection des yeux:**

Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.

**Protection des mains:**

Gants résistants aux produits chimiques.

**Protection de la peau et du corps:**

Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Protection respiratoire:</b> | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2. |
| <b>Mesures d'hygiène:</b>       | A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  |

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

|  |  |
|--|--|
| <b>État physique</b> Liquide   | <b>Couleur:</b> Transparent , Clair , de Incolore à Jaune                    |
| <b>Vitesse d'évaporation:</b> Pas d'information disponible.            | <b>Odeur:</b> Agrumes  |
| <b>Seuil de l'odeur:</b> Pas d'information disponible.                 | <b>Point/intervalle d'ébullition:</b> indéterminé                            |
| <b>Point de fusion/point de gel (°C)</b> Indéterminé                   | <b>Température de décomposition:</b> Indéterminé                             |
| <b>Température d'auto-inflammation:</b> Pas d'information disponible.  | <b>Solubilité:</b> complètement soluble                                      |
| <b>Solubilité dans d'autres solvants</b> Pas d'information disponible. | <b>Densité relative (relativement à l'eau):</b> 1.01                         |
| <b>Densité</b> 1.011 Kg/L  | <b>Densité gazeuse:</b> Pas d'information disponible.                        |
| <b>Masse volumique apparente</b> Pas d'information disponible.         | <b>Pression de vapeur:</b> Pas d'information disponible.                     |
| <b>Point d'éclair</b> > 200 °F > 93 °C                                 | <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b> Pas d'information disponible. |
| <b>Viscosité</b> mPa.s   | <b>Phosphore élémental:</b> 0.00 % by wt.                                    |
| <b>cinématique</b> 0   | <b>pH:</b> > 11  |
| <b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b> : 0.1 % *      | <b>La corrosion des métaux:</b> Non déterminé                                |
| <b>Inflammabilité (solide ou gaz):</b> Sans objet.                     |  |
| <b>Combustion prolongée</b> Sans objet.                                |  |
| <b>Limites d'explosivité - supérieure:</b> indéterminé                 |  |
| <b>- inférieure:</b> indéterminé                                       |  |

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

|  |   |
|--|---|
| <b>Réactivité</b>                            | Sans objet  |
| <b>Stabilité</b>                             | Le produit est stable   |
| <b>Possibilité de réactions dangereuses:</b> | Peut réagir vivement avec des acides et produire des éclaboussures et une chaleur excessive.  |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b>   | Aucun raisonnablement prévisible.   |
| <b>Matières à éviter</b>                     | Acides. Acides forts. Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi. |
| <b>Conditions à éviter</b>                   | Ne pas congeler. Températures extrêmes et lumière du soleil directe.  |

## **11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

### **Information sur les voies d'exposition probables:**

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux, Ingestion

### **Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme**

**Contact avec la peau:** Peut irriter modérément la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et/ou de l'inconfort transitoire.

**Contact avec les yeux:** Cause des irritations oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure des douleurs, des rougeurs et des larmoiements.

**Ingestion:** Les symptômes peuvent inclure des douleurs d'estomac et des nausées. Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

**Inhalation:** Les symptômes peuvent inclure la toux et des difficultés respiratoires. Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)** appareil respiratoire

### **Mesures numériques de toxicité**

## **12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

**Mobilité** Pas d'information disponible.

**Autres effets néfastes** No other adverse effects known.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :**

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Entreposage des pesticides :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Éliminant du contenant :**

Consultez l'étiquette du produit.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Déchets corrosifs D002.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

**Déscription du connaissance DOT (voie terrestre)** NON RÉGLEMENTÉ

**Déscription du voie maritime connaissance** NON RÉGLEMENTÉ

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

TSCA

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

**EPA Reg. No. :** 1839-83-70627

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi.

CAUTION: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Causes moderate eye irritation. Avoid contact with eyes or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, or using tobacco.

| Composant(s)   | CAS #      | % en poids   | CERCLA/SARA RQ (lbs) | Section 302, TPQ kg) | Section 313 |
|--|------------|--------------|----------------------|----------------------|-------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  | 112-34-5   | 5 - 10%      |                      |                      | X           |
| Sel de EDTA tétrasodium  | 64-02-8    | 1 - 5%       |                      |                      |             |
| n-Alkyle (68 % C12, 32 % C14)<br>chlorure de diméthyl éthylbenzyl ammonium | 68956-79-6 | > 0.1 - < 1% |                      |                      |             |
| n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) chlorure de                     | 68391-01-5 | > 0.1 - < 1% |                      |                      |             |

|                        |  |  |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|--|--|
| diméthylbenzylammonium |  |  |  |  |  |
|------------------------|--|--|--|--|--|

| Composant(s)              | CAA HAP | CAA ODS | CWA Polluants en Priorité |
|---------------------------|---------|---------|---------------------------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | X       |         |                           |

### Réglementation Canadienne

| Composant(s)              | CAS #    | NPRI |
|---------------------------|----------|------|
| 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 112-34-5 | X    |

### **16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **NFPA (National Fire Protection Association)**

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 2

Inflammabilité 0

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 04.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

Avis supplémentaire

- Contient un parfum additionné - voir la description précise sous la rubrique " Odeur " de la Section 9.

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*